



Syndicat Autonome
des Enseignants de
Mayotte



Le piège des HSE

Le Ministère vient de publier dans sa « lettre juridique » quelques éléments concernant les Heures Supplémentaires Effectives (HS ponctuelles dites HSE) que peut percevoir un agent. Il s'appuie sur un jugement rendu par le tribunal administratif de Nîmes, il y a un an, où une collègue s'est vue imposer un remboursement de trop-perçu, entre autres pour des HSE qu'elle avait effectuées et déclarées via l'application en ligne « ASIE », sans preuve de l'accord de son chef d'établissement.

Pour appuyer sa décision, le tribunal a rappelé que **"la qualification d'heures supplémentaires [...] doit résulter d'une demande de l'administration ou, à défaut, d'une nécessité du service"**. C'est donc un précédent grave qui voit ici le jour, et la FAEN met en garde tous les collègues à ce sujet : **alors que l'administration se décharge de plus en plus de son travail sur le dos des personnels**, qui doivent désormais réaliser eux-mêmes les saisies informatiques de leurs frais de déplacement, de leurs indemnités, de leurs HSE, etc., sur des plateformes souvent peu ergonomiques (et donc très dissuasives !), la justice leur fait maintenant aussi endosser la responsabilité des dysfonctionnements...

Afin de se prémunir à l'avenir contre ces situations, la FAEN invite tous les collègues à **ne plus accepter d'effectuer la moindre HSE sans une demande écrite de leur supérieur hiérarchique**, incluant une description précise du travail et des heures demandées, ainsi que du montant de la rémunération accordée pour cela.

D'une manière plus large, **la FAEN exige une plus grande transparence** sur le contenu des enveloppes budgétaires à disposition par établissement, **réactualisé tout au long de l'année**. A l'heure actuelle, des centaines de collègues continuent d'effectuer des heures supplémentaires sans savoir que leur chef d'établissement ne dispose déjà plus de quoi les payer !

En outre, pourquoi l'application « ASIE » (Aide à la Saisie des Indemnités en Etablissement) devrait-elle se cantonner à un suivi des services faits, et non s'ouvrir à la gestion prévisionnelle des dépenses d'HSE ? Ce ne sont pas les problèmes matériels qui l'empêchent ! Mais bien plutôt le ministère qui, **à force de multiplier les obstacles au paiement effectif des sommes dues**, réalise de substantielles économies et fait fructifier l'argent dormant...

PRAG et PRCE, deuxième campagne de recrutement 2016

Depuis le mois dernier, la deuxième campagne de recrutement 2016 pour les professeurs du second degré souhaitant **enseigner dans le supérieur** est ouverte. La liste des postes publiés est disponible sur le site du ministère de l'Enseignement Supérieur (ou GALAXIE). La plupart des **périodes de candidatures** (qui varient pour chaque poste) seront closes dans les quinze jours qui viennent. L'essentiel des postes proposés se trouve en IUT, en université ou au sein des Espé (afin d'assurer la formation initiale des futurs enseignants). Si vous êtes intéressé(e) par l'un de ces postes, prenez le temps de vous faire

accompagner par un responsable syndical dans votre démarche.

La FAEN rappelle également que, depuis cette année, **et ceci grâce aux nombreuses interventions en ce sens de l'un de ses syndicats auprès du ministère (le SAGES - FAEN)**, les personnels en détachement, en disponibilité ou bénéficiant de congés divers intéressés par un poste de PRAG/PRCE **ne sont plus contraints de participer aux mouvements inter et intra académiques** (ce qui les contraignait jusque là à réintégrer automatiquement le second degré en cas de refus de leur candidature sur un poste de PRAG ou de PRCE).



Orientation et redoublement : l'entêtement politique

A lors qu'à la fin de la l'année dernière, un rapport de la DEPP (Direction de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance) **émettait de très sérieuses réserves sur le dispositif expérimental « le dernier mot aux parents »** en matière d'orientation des élèves, un arrêté ministériel publié le 19 avril dernier vient d'annoncer l'extension du dispositif à **338 nouveaux établissements...**

La DEPP avait pourtant très bien relevé les difficultés engendrées : faux espoir et incompréhension des familles, surcharge de sollicitations du professeur principal, illisibilité globale de l'expérience... Peu importe, le ministère persiste et signe, alors que dans le même temps **le principe même du redoublement est définitivement enterré !**

En effet, un décret de novembre 2014 cantonnait déjà l'usage du redoublement à des situations très précises et évidentes (absentéisme important sur l'année d'un élève malade par exemple), à l'exclusion de tout autre usage (y compris pédagogique). Dans les faits, les équipes pédagogiques en place n'avaient pour autant pas encore totalement renoncé à l'option du redoublement... mais c'était sans compter sur l'ouverture de la boîte de Pandore par un syndicat maladroite (le SNALC pour ne pas le nommer...)

qui est allé saisir le Conseil d'Etat pour dénoncer ce caractère désormais exceptionnel du redoublement...

Le retour de bâton est dur car **le Conseil d'Etat a non seulement débouté ce syndicat, mais par là même conforté le ministère dans sa décision.**

Rappelons enfin qu'en octobre dernier, la ministre de l'Education nationale avait qualifié le redoublement d'« inutile » **au sein de la nouvelle logique des programmes organisés non plus par années, mais par cycles.** Elle avait d'ailleurs précisé **qu'il revenait désormais à l'enseignant « d'individualiser et de personnaliser » sa pédagogie** pour permettre à l'élève de progresser tout de même chaque année...

Encore une fois, **c'est donc aux enseignants qu'il reviendra de produire des miracles supplémentaires,** à rémunération constante (voire en baisse) et avec toujours moins de temps et de moyens... La FAEN dénonce cette **idéologie toxique** qui ne revient qu'à masquer la réalité de nombreux élèves en situation d'échec et à **culpabiliser par avance les enseignants face à l'impossibilité matérielle et humaine pour eux de faire front** à de si grands écarts de niveaux dans de futures classes indifférenciées et aux effectifs pléthoriques...

Les journées de la refondation : *bis repetita placent* ?

Ce 27 avril, la ministre de l'Education nationale a annoncé la tenue d'une nouvelle série de journées de la refondation, heureusement intitulée **« L'école change avec vous »** (ironie *inside* ?)... soixante-dix intervenants se relaieront sur deux jours pour faire encore une fois l'apologie de cette œuvre de destruction nationale qu'on appelle la « Refondation Peillon ».

Ce qui ne marche pas, ce qui n'apporte rien, ce dont les personnels ne veulent pas, ce contre quoi ils protestent, manifestent et se battent depuis des mois, voilà exactement ce sur quoi six ateliers, quatre assemblées plénières et trois grands

« moments de débats aux impulsions nouvelles » vont s'extasier les 2 et 3 mai prochains, à travers un programme très alléchant et riche de nombreuses pépites : coéducation, école inclusive, nouvelle gouvernance, stratégie numérique, etc.

La FAEN a bien sûr décidé de ne pas s'associer à tant d'intelligences, de peur d'assombrir quelque peu les belles conclusions (rédigées d'avance) qu'elles tireront. Elle tient simplement à exprimer à la ministre toute la tristesse qui est la sienne face au pauvre spectacle qui sera donné en ces jours par son ministère semble-t-il condamné, pour faire encore bonne figure, à d'aussi pénibles **exercices d'autopersuasion.**